

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL CASTRES

Du 2 AVRIL 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Valérie MIALHE	CFDT
Alexandre BEAUJAL	CFDT
Cyril DUFOUR	CFDT
Jérôme BRUNET	CFDT
Thien-Than DAO	CFE-CGC

SUPPLEANTS

Ludivine DUVAL	CFDT
Jean-Christophe HERMITTE	CFDT
Jean-Michel VAN NUVEL	CFDT
Carole ZAMBON	CFE-CGC

Diffusion : Jean-Pierre MOREL
Affichage panneaux Direction
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/rh-pratique-/formulaire->

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie ou celui de votre Responsable Ressources Humaines

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intranlang=fr

REUNION

Ont représenté les salariés à cette réunion :

Valérie MIALHE	CFDT	OUI	Ludivine DUVAL	CFDT	OUI
Alexandre BEAUJAULT	CFDT	OUI	Jean-Christophe HERMITTE	CFDT	NON
Cyril DUFOUR	CFDT	OUI	Jean-Michel VAN NUVEL	CFDT	OUI
Jérôme BRUNET	CFDT	OUI			
Thien-Than DAO	CFE-CGC	OUI	Carole ZAMBON	CFE CGC	NON

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Laurence MOLVOT	Responsable Ressources Humaines – Relations Sociales Sud-Ouest
Frédéric BRUNET	Responsable Centre Service Applications

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

La CFDT souhaiterait qu'un opérationnel soit présent à chaque réunion.
Nous souhaitons également avoir les réponses en séance au moins sur les questions récurrentes.

Questions récurrentes :

CFDT 1. Prises de commandes

Merci de nous fournir pour le site de CASTRES les prises de commandes prévisionnelles et réelles.

Réponse : Les éléments sont les suivants à fin février 2019 :

	Réel	Budget
Prise de commandes	16 800 €	16 800 €

CFDT 2. CA

Merci de nous fournir le chiffre d'affaire prévisionnel et réel pour le site de CASTRES.

Réponse : Les éléments sont les suivants à fin février 2019 :

	Réel	Budget
Chiffre d'affaire	16 900 €	16 600 €

CFDT 3. Données effectifs

Arrivée de nouveaux collaborateurs sur CASTRES : merci de nous fournir le nombre d'arrivées réelles et prévues sur l'année.

Le nombre de personnes dépendant du site de CASTRES détachées en Assistance technique sur d'autres sites.

Réponse : 2 nouvelles personnes arriveront dans les prochains mois, l'une au mois de mai et l'autre au mois de juillet 2019.

Concernant l'assistance technique sur d'autres sites : aucune personne actuellement.

CFDT 4. Inter-contrat

Merci de fournir le standby prévisionnel sur 1 mois ?

Le standby réel des 3 mois passés ? (Voir CR du CE).

Fournir les chiffres en ETP et en nombre de salariés concernés pour Castres toutes entités confondues.

Réponse : Le nombre d'intercontrat en ETP est le suivant : 0,7.

La prévision à 4 semaines est d'1 ETP.

CFDT 5. Prestations

Nombre de prestations sur le site de CASTRES ainsi que les postes occupés

Le nom des différentes sociétés de prestation.

Réponse : 2 prestations (le détail a été communiqué en séance).

CFDT 6. Répartition des effectifs

Serait-il possible de disposer des chiffres sur la répartition des salariés par entité (DPI, OIC, CSK, C2S,...) et par catégorie (cadres et mensuels) pour le site de Castres ? (En distinguant homme/femme)

Année	17	2018									
Mois	Déc	Jan	Fév	mars	avril	mai	Juin	Aout	Sept	Oct	Nov
Total inscrits (composé des CDI actifs + inscrits)											
CDI actifs											
CDD											
Commerciaux											
RH											
Autres Sites TS											
Sous-traitants											

Alternant												
Stagiaire												
Salariés inscrits *												

* Salariés en arrêt maladie longue durée, en congé parental, en disponibilité,

Réponse : Les effectifs ont été présentés en séance.

CFDT 7. Stagiaires, apprentis

Nombre d'offres sur Castres, de demandes sur Castres, de refus, d'acceptation (avec répartition homme/femme)

Réponse : 2 offres de stages à pourvoir.

CFDT 8. Les contrats clients arrivant sur CASTRES (nouveau client ou transfert d'activité)

Pour les affaires perdues / gagnées et en cours, merci de préciser le périmètre, leur budget, le nom du client.

Pour les affaires gagnées, pouvez-vous nous donner l'impact en ETP pour le centre de CASTRES ainsi que les services impactés.

Dans le dernier CRR, il est noté que Ardian n'est pas encore un client de Castres. Or une personne de CPO l'opère depuis Aout dernier avec backup sur le personnel aussi de Castres. Pouvez-vous valider ceci ?

Réponse : Pas de nouveau contrat pour Castres. En ce qui concerne le client Ardian, une part de l'activité a été récupérée depuis la mutation d'un collaborateur d'Elancourt.

CFDT 9. Astreintes (1)

Merci de donner le nombre de personnes par type d'astreinte. Ceci afin de pouvoir réaliser un suivi et faire la distinction entre astreinte RUN et intervention projet déguisée.

Merci de préciser pour chaque ligne :

- Le nombre de personnes impactées par service,
- De distinguer l'état / salarié non Nominatif du nombre de semaines d'astreintes

	Nombre	Nombre	de	Heures
--	--------	--------	----	--------

	De semaines	salariés impactés	d'intervention générées
Hebdomadaire 24H			
Hebdomadaire nuit et WE			
Week-end			
Nuit pendant jour ouvrable			
Nuit (dimanche et jours fériés)			
Jour normalement travaillé			
24h normalement travaillé			
24h le samedi			
24h dimanche ou jours fériés			
TOTAL			

Il faut aussi les chiffres pour janvier car elles n'étaient pas connues au dernier DP.

Il apparait que certains appels astreintes proviennent de Consort suite à la demande des expert applicatifs PFSA. Qui contrôlent la validité des appels avant appel aux astreintes ?

Réponse : le point n'avait pas été porté à la connaissance de la Direction. Une étude va être menée en interne et un retour sera fait lors de la prochaine réunion DP.

Un point sur les astreintes du 1^{er} trimestre sera fait lors de la réunion DP d'avril.

CFDT 10. Astreintes(2)

Merci de nous fournir le nombre de personne par type astreinte purement projet pour le mois

	Nombre De semaines	Nombre salariés impactés	de Heures d'intervention générées
Hebdomadaire 24H			
Hebdomadaire nuit et WE			
Week-end			
Nuit pendant jour ouvrable			
Nuit (dimanche et jours fériés)			
Jour normalement travaillé			
24h normalement travaillé			
24h le samedi			
24h dimanche ou jours fériés			
TOTAL			

Où en êtes-vous de votre réflexion sachant que la mise en place des astreintes RUN en national démarre ce mois-ci comment avez-vous quantifié les besoins d'astreintes projets qui restent elles en local ?

Réponse : Les astreintes Projets n'ont pas vocation à rester en local, elles suivront le déploiement des projets : si un projet est réalisé sur plusieurs sites, l'astreinte pourra être réalisée par des équipes d'un de ces sites.

CFDT 11. Nombre d'astreinte majorée

Merci de nous fournir le nombre d'astreinte majorée par type d'astreinte. Rajouter Janvier car non fourni au dernier DP.

Réponse : Nous n'avons pas les astreintes pour ce mois-ci.

CFDT 12. Nombre de salarié concerné par les majorations

Merci de nous fournir le nombre de personne concernée par les majorations réparties par service. Rajouter Janvier car non fourni au dernier DP.

Réponse : Nous n'avons pas les astreintes pour ce mois-ci.

CFDT 13. Heures Intervention

Conformément au code du travail faisant référence aux prérogatives DP sur les conditions de travail, nous souhaitons connaître les heures d'intervention effectuées par type d'astreinte. Rajouter Janvier car non fourni au dernier DP.

Réponse : Nous n'avons pas les astreintes pour ce mois-ci.

Questions nouvelles :

CFDT 14. Astreintes

Merci de nous faire un point d'avancement sur les astreintes nationales.

Réponse : La synthèse concernant les astreintes n'a pas été encore effectuée. Un 1^{er} bilan va être fait et sera au préalable présenté en CE.

CFDT 15. Point d'avancement sur la salle de repos définitive Thales

Merci de nous dire où en sont les investigations sur la salle de repos définitive.

A quelle étape en sommes-nous ? Il semblerait que les commandes soient passées.

Réponse : Les commandes concernant la salle de repos n'ont pas encore été effectuées.

Les devis sont validés à 80%. Nous sommes en attente des devis pour le choix du mobilier. Une fois ces devis reçus, la commande pourra être lancée.

CFDT 16. OIC : télétravail

Au vue de la réponse du dernier DP, peut-on alors demander le télétravail sur 10 jours annuel ?

Réponse : Le télétravail occasionnel peut être mis en œuvre afin de répondre à des situations inhabituelles et temporaires liées à des contraintes personnelles exceptionnelles ou à des événements extérieurs. Le télétravail occasionnel est réservé aux salariés qui sont équipés, en raison de la nature de leur activité, d'outils de travail à distance et qui n'occupent pas des fonctions exigeant, par nature, une présence physique permanente dans les locaux de l'entreprise.

CFDT 17. Alignement au TGA

Quand cela sera-t-il effectif sur nos bulletins de salaire ? Vous avez répondu que l'alignement au TGA était versé en février or cela n'a pas été fait. N'a pas été fait non plus les changements de TGA suite à la transition.

Réponse : Les alignements au TGA, minimum garanti pour chaque échelon, seront effectués sur le bulletin de salaire du mois de mars 2019. Pour les salarié(e)s de cette instance, le rattachement au TGA continuera à se faire selon les modalités prévues suite à la transition sociale.

CFDT 18. Changement de coeff (transition)

Selon l'accord transition

Les salariés embauchés indice 108 ayant plus de 6 ans d'ancienneté dans le coefficient Syntec, passeront indice 114 au 1er janvier 2016, puis indice 120 au 1er janvier 2017.

Attention : pour ces personnes uniquement : **ils passeront indice 125 au 1er janvier 2019 pour tenir compte du fait qu'ils auraient dû être positionnés dès le 1er janvier 2016**

Ceci n'a pas été sur le BS de janvier, ni février. Est-ce que cela sera fait courant Mars ?

Réponse : Sur ce point spécifique, le sujet a été remonté. Une réponse sera apportée à la prochaine réunion de DP.

CFDT 19. CPO et NEO

Les postes de CPO ont été ouverts après que les gens aient été nommés. Pouvez-vous nous fournir une explication. Nous n'avons pas d'information sur le sujet Prise en compte de leurs informations.

Dérive constatée sur les MEP : il semblerait que sur une même demande de MEP, plusieurs demandes de correctifs s'enchaînent sur la même demande sans aucune possibilité de tracer ses extensions (pouvant bloquer plusieurs heures voir la journée d'un CPO). Cela arrive souvent sur IDFM. Pouvez-vous remettre cette pratique sous contrôle ?

Réponse : Une demande d'éclaircissement sera effectuée sur le sujet. Si une dérive est constatée, nous ferons un rappel des bonnes pratiques aux équipes.

CFDT 20. Transfert de compétences

Point sur la cellule IVVQ et échéance.

Réponse : Ce sujet est encore à l'état de projet.

CFDT 21. Pression IDFM

La pression continue. Un SDM est en arrêt. Doit-on solliciter le CHSCT pour protéger la santé des salariés ?

Réponse : Des actions sont en cours auprès du client sur le sujet par le Program Manager IDFM et le Customer Care pour étoffer l'équipe SDM.

CFDT 22. SAP Concur

Quid des ODM ouverts sous JNOTE et pour lesquels les notes de frais seront saisies sous Concur ?

Comment choisir son valideur quand les ODM ne dépendent du manager Workday ?

Réponse : En choisissant le code projet, le manager est différent.

CFDT 23. EAA

Combien d'EAA ont été terminés ?

Réponse : Pour le site de Castres, le taux d'EAA saisis dans l'outil ehr Together est de 97 %.

CFDT 24. Salarié du CE

Je suis salarié de Thales Services qui trouve dans la bourse de l'emploi un poste à pourvoir pour les ASC.

- a) N'ayant aucune appartenance à une famille syndicale, puis-je postuler ?
- b) Parmi les personnes travaillant au CE, y-a-t-il des salariés non élus ? y-a-t-il des élus ?

Réponse : Les personnes travaillant au CE peuvent être élues ou pas. Le recrutement est réalisé selon le meilleur profil de compétences professionnelles par rapport au poste à pourvoir, qu'il soit à pourvoir au sein du CE ou pas.

CFDT 25. Réunion et conf call dans les open space

Force est de constater que l'organisation NEO a un impact sur l'organisation du travail et plus particulièrement sur la tenue de réunion nationale. Ces réunions ont lieu par téléphone. Elles remplacent les réunions de service qui avaient lieu dans nos salles de réunion.

Aujourd'hui elles se sont multipliées (certaines se tiennent de façon quotidienne) et se font dans les open space même entre personne du site de castres ce qui entrainent des bruits de fonds permanents.

Les salles de réunion sont donc peu utilisées (notamment les salles 4, 5 et le kiosque). Il faudrait remettre une règle pour que toutes les réunions téléphoniques, conf call etc aient lieu dans des salles de réunion.

Cette dérive en a entraîné une autre, les coups de téléphone personnels se font aussi depuis les open space et plus dans les endroits au calme (lieu de passage, salle de pause ou autres). Il faudrait peut-être prévoir un endroit (sortie parking non utilisée anciennement prévue comme entrée personnel et isolée par une porte ou autres pour aménager un coin téléphonique)

Equiper la salle Pierre Fabre pour faire des visios. Faire un rappel des bonnes pratiques pour éviter les conf dans les open space.

Pour les appels personnels les fauteuils et les tables basses au premier étage en zone commune mises en place par PFSA peuvent être utilisées par les collaborateurs.

Réponse : D'une manière générale les réunions doivent se tenir dans les salles de réunion. En Open Space la participation individuelle à une conférence téléphonique est possible, mais le regroupement de plusieurs collaborateurs autour d'un téléphone n'est pas possible.

De la même façon les appels personnels ne peuvent pas être passés depuis un open space.

La salle Pierre Fabre va être équipée pour organiser des réunions en visio qui peuvent remplacer les réunions téléphoniques.

Le câblage RIE des Salles 4 et 5 sera réétudié avec la SSI pour augmenter le volume de salles disponibles.

Il sera en parallèle réalisé un rappel des bonnes pratiques sur les communications en open space.

CFDT 26. Comment peut-on vérifier le montant des heures sup payées sur le bulletin salaire ? Pouvez-vous détailler le calcul pour les forfaits heures et jours ?

Réponse : Le montant des heures supplémentaires apparaît sur le bulletin de salaire en haut du bulletin dans le brut fiscal avec les numéros de rubrique : 154, 156 ou 184 ou 187. Pour plus de précision, merci de vous rapprocher du service paye. Celui-ci pourra vérifier avec l'interface Jtime et répondre à vos interrogations.

CFDT 27. Départ des RH

Comment se fait-il que les salariés partent avant l'arrivée de leur remplaçant sans transfert de compétence. Comment seront gérés les dossiers en cours ?

Réponse : Il est prévu un biseau de quelques jours, lors de l'arrivée des personnes remplaçantes avec leurs prédécesseurs, même si ces derniers ont été mutés au sein du Groupe et ont déjà pris leurs nouvelles fonctions. Une transmission des dossiers en cours sera ainsi réalisée.

Prochaine réunion : le 23 avril 2019 à confirmer